

En ce qui concerne ma conduite, j'ai toujours dit que j'attendrais la parution du rapport du juge en chef avant de porter l'affaire devant les tribunaux, et je soutiens encore que c'était l'attitude à prendre. Bien entendu, cela s'applique également à la conduite de mes ministres. Sur la question proprement dite, j'ai lancé une enquête, pour reprendre les mots du député. J'en ai discuté assez longuement avec les deux ministres. Je suis satisfait, comme je l'ai dit tout à l'heure, de leur conduite. En ce qui concerne les doutes de la police sur d'autres personnes qui ne sont ni au cabinet ni à la Chambre, la question a été référée au procureur général de la province qui prendra les mesures jugées nécessaires. Quant aux responsabilités du ministre, j'en ai discuté avec eux.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, compte tenu des allusions faites hier par le ministre de l'Industrie et du Commerce, je me demande si le premier ministre pourrait nous donner quelque assurance à ce propos d'ici Pâques. Il conviendrait, selon moi, que le premier ministre lance une enquête le plus tôt possible. Peut-être nous assurera-t-il que, pour connaître tous les faits, il lui faudra communiquer avec le procureur général ou encore la GRC pour voir quels renseignements ils peuvent lui fournir qui l'aideraient à voir si des irrégularités ont été commises par les hauts fonctionnaires des cabinets de ministres, et qu'il nous en fera rapport, encore une fois, avant Pâques?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de recevoir cette invitation de la part de l'opposition, car normalement je ne demanderais pas à la police de me faire un rapport sur le résultat de ses enquêtes. Si je le faisais, je suis sûr que l'opposition serait la première à prétendre que je ne devrais pas me mêler des activités de la police en lui demandant des comptes.

M. Clark: Vous l'avez bien fait dans le cas du port de Hamilton.

M. Trudeau: Je ne l'ai fait en aucun cas. Monsieur l'Orateur, à la suite de ce qui a été dit aujourd'hui, je vais me mettre en rapport avec les responsables de la police le plus tôt possible, dès lundi s'ils peuvent me voir ce jour-là, et leur demander de me confirmer ce que je sais déjà des ministres, à savoir que la police n'a aucune raison de les soupçonner d'infraction à la loi. J'espère que la Chambre ne va pas me demander aussi de faire une enquête sur certaines autres personnes que les tribunaux songent à mettre en accusation.

En ce qui concerne les ministres, je répète que la police ne m'a rien laissé soupçonner de répréhensible et m'a donné des raisons de croire à première vue qu'elle n'avait aucun motif de soupçonner les ministres d'avoir trempé dans cette affaire. Il est depuis longtemps d'usage, lorsque la police fait une enquête sur les ministres, de tenir le premier ministre au courant. En ce cas toutefois, il ne lui a pas paru nécessaire de me dire qu'elle avait des soupçons. Je vais honorer la demande du député et demander à la police de me donner un rapport plus détaillé que d'habitude.

Questions orales

LE NORD CANADIEN

L'IGNORANCE DU MINISTRE DE L'OCTROI DE PERMIS DE PROSPECTION—LA PROMESSE FAITE AUX INUIT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'adresserai ma question au premier ministre. Mercredi dernier, en réponse à une question du député des Territoires du Nord-Ouest, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré ignorer que son ministère avait délivré 68 permis de prospection dans les Territoires du Nord-Ouest. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a demandé au ministre comment il se faisait qu'il ne soit pas au courant des décisions prises dans son ministère sur une question de cette importance? Le premier ministre pourrait-il nous dire également s'il est exact que le cabinet s'est, le 27 février, engagé auprès de la Fraternité des Esquimaux du Canada à ne pas délivrer d'autres permis dans les Territoires du Nord-Ouest sans consultations préalables?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ces permis ont été octroyés dans le cours normal des opérations du ministère, et un permis d'utilisation du sol devra être accordé avant tous autres travaux de prospection. Si cela se produit, une période de consultations de 42 jours sera exigée; c'est pourquoi il n'a pas été question de consultations jusqu'à présent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES ALLÉGATIONS DE MOTIFS POLITIQUES DANS CERTAINS CAS DE NON-LIEU EN FAVEUR DES COMPAGNIES PASSIBLES DE POURSUITES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, cela ne répond qu'à une partie de la question. Je me demandais aussi si on avait pris quelque engagement que ce soit. Permettez-moi d'adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Environnement. Témoignant au cours de l'enquête Berger, M. Douglas Stephen, directeur régional du Service canadien de la faune, a dit—et j'espère ne pas trahir ses paroles—qu'il n'a pas poursuivi certaines compagnies en vertu des règlements sur la protection de l'environnement à cause des incidences politiques que cela pourrait avoir. Il a dit au juge qu'il serait disposé à mettre des ailes et une auréole d'ange à son ministre. Je pense qu'il faisait particulièrement allusion au ministre de l'Environnement. Celui-ci peut-il me dire à la Chambre s'il a eu des entretiens avec ce haut fonctionnaire et si ce témoignage révèle la politique du gouvernement dans les affaires du Nord?

● (1120)

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai lu une partie du témoignage qu'il a rendu devant la Commission Berger. C'est la première fois que j'entends parler de cela. J'ai suffisamment d'auréoles; je n'ai pas besoin qu'on m'en donne davantage. Je n'ai jamais demandé à personne au ministère de tenir compte de l'aspect politique de ces problèmes.

M. Diefenbaker: Loin de vous cette idée!